

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	12

Modification des  
représentants de la  
Commune au sein du  
Syndicat Mixte  
d'Aménagement du  
Barrage de l'Estéron

L'an deux mille neuf;

Le 2 Novembre à 19 heures ;

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **TORNATORE**, maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 28 octobre 2009

**PRESENTS : Mesdames, Messieurs : TORNATORE - PAILLOTET- DUJON - ESCRIOU - HEURA - FOURNY - KAIL - FASOLA - YACOUB - LACROIX**

**REPRESENTES : Mme BENABEN par Mme FASOLA  
Mme ROBERT par M. YACOUB**

**EXCUSES : Mme DE LAROCCA - M. AUDIBERT -  
Mme BEUCHE**

**Secrétaire de séance : Mme FASOLA**

Le Conseil Municipal,

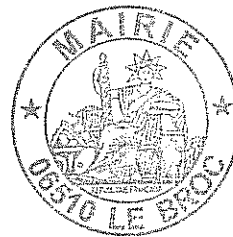
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-7-I,
- Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte d'Aménagement du Barrage de l'Estéron (S.B.V.E.),
- Vu les statuts du S.B.V.E. fixant le nombre de délégués à 1 titulaire et 1 suppléant pour la Commune de Le Broc,

Supprime la délégation donnée à M. LACROIX et vote comme nouveau délégué suppléant M. KAIL et transmet cette délibération au représentant du S.B.V.E.

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée  
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures**

**LE MAIRE,  
Emile TORNATORE**

Et ce par : - Voix pour : 11  
- Voix contre : 1  
- Abstention : 0



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 05/11/09, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 05/11/09. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication